



36.000 € minimum par an et pourtant ... mal logé !

Pour information, Monsieur Vialatte a créé, en 2010, une cellule d'enquêtes fiscales pour découvrir les contribuables qui ne déclarent pas la réalité de leur habitation.

Je suggère au Maire qui se découvre une âme d'enquêteur, pour remplir ses caisses, de commencer ses investigations par son premier adjoint délégué à l'Urbanisme, Monsieur MULE.

En effet, en 2010, il semblerait que **Monsieur MULE** paie toujours moins d'impôts locaux qu'il ne devrait, sur la base de sa propre déclaration aux services fiscaux.

Il déclare que sa belle villa provençale avec piscine au Brusç est classée en catégorie 6*, qui peut correspondre, selon le code Général des impôts, à une habitation soit temporaire, soit ne disposant même pas d'une pièce de réception, soit ne disposant pas de caractère particulier, soit tous ces éléments réunis. **La catégorie 5 correspond aux HLM** et la catégorie 1 aux palaces.

Pauvre Monsieur MULE qui ne disposerait même pas d'un salon pour recevoir ses amis.

Charité bien ordonnée commence par soi-même !

Ne pensez-vous pas qu'il serait du devoir du premier adjoint de donner l'exemple en mettant fin à cette situation ?

Il ne peut ignorer la loi qu'il applique avec tant de sévérité
aux contribuables six-fourçais ! Oeuvrons pour que les mêmes devoirs s'imposent à tous.

C'est quand même inquiétant, s'agissant d'un élu de la République, candidat aux les prochaines élections cantonales et poulain annoncé du Maire aux prochaines municipales !

Pauvre Monsieur MULE qui en est réduit à faire des économies sur votre dos alors que ses mandats électifs lui rapportent au moins 3.000 € par mois (en plus de son autre salaire) !

Je me fais une toute autre idée de la politique qui se doit d'être Autrement Mieux.

Et si nous regardions de plus près ce que paie et déclare Monsieur Vialatte (enquêteur en chef) et ses amis ? Après tout, ce ne serait que justice...A SUIVRE

Alain DOUBLET

Association Six-Fours Avenir

<http://sixfoursavenir.free.fr>

*Catégorie 6 (sur 8 ; la 8 correspondant à une ruine) ; selon le Code Général des Impôts.